

Etats des dons patriotiques faits à la Convention nationale depuis le 11 vendémaire (2 octobre 1794) jusqu'au 20 vendémiaire (11 octobre 1794), lors de la séance du 20 vendémiaire an III (11 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Etats des dons patriotiques faits à la Convention nationale depuis le 11 vendémaire (2 octobre 1794) jusqu'au 20 vendémiaire (11 octobre 1794), lors de la séance du 20 vendémiaire an III (11 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 68-69;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17469_t1_0068_0000_3

Fichier pdf généré le 07/10/2019

24

Un citoyen, président de la section du Panthéon-Français [Paris], demande et obtient la parole, et prononce un discours en l'honneur de J.-J. Rousseau. L'assemblée applaudit à cet essai patriotique, accepte l'hommage que lui en fait l'auteur, et en ordonne la mention honorable.

La Convention se sépare (58).

25

État des dons patriotiques faits à la Convention nationale, depuis et compris le 11 vendémiaire, l'an troisième de la République une et indivisible, jusques et compris le 20 du même mois.

Du 11 vendémiaire.

La société populaire de la commune de Thin-le-Moutier, district de Libreville [ci-devant Charleville], département des Ardennes, a envoyé, pour les frais de la guerre, la somme de 388 L en assignats.

Une personne anonyme, de la commune de Dol, département d'Ille-et-Vilaine, a envoyé, pour la veuve d'un de nos braves défenseurs, un assignat de 25 L.

La citoyenne Parchappe, fille majeure, demeurante à Cumières près Epernay, département de la Marne, a donné, pour les frais de la guerre, une rente annuelle de 135 L; elle a déposé le brevet, en date du 15 juin 1782.

Du 12.

Une caisse, sans lettre d'avis, contenoit l'argenterie du ci-devant régiment de Piémont, infanterie, consistant en un plat ovale, long d'environ dix pouces sur huit de long, servant à poser les burettes;

Deux burettes;

Un calice;

Une patène;

Deux boîtes pour les huiles;

Une pour les hosties; le tout en argent;

Une croix avec son pied;

Deux brûle-tout : le tout en cuivre;

Une plaque argentée dont on ignore l'usage.

La société populaire du canton de Champagne, département de l'Ain, a envoyé, en un bon de la poste, 100 L qu'elle destine aux défenseurs de la patrie qui les premiers sont entrés dans Valenciennes.

Le conseil d'administration de la troisième compagnie de la 14^e division d'artillerie, attachée à la première division de l'armée des côtes de Brest, stationnée au Fort-National près Cherbourg, a envoyé, pour la construction d'un vais-

seau de ligne, 85 L 5 s en un bon de la poste.

Le citoyen Mauvaizet, de Pontarlier, département du Doubs, a envoyé deux cents L en assignats pour la construction du vaisseau Le Vengeur.

Le citoyen Reynaud, député de la Haute-Loire, a déposé, au nom du citoyen Harent, juge de paix du canton d'Allègre, district du Puy, la somme de 100 L, qu'il avoit envoyée à la société populaire du Puy, pour les frais de la guerre.

Les citoyens composant la commission des secours publics ont déposé, pour secourir les victimes du 14 fructidor, la somme de deux mille L en assignats.

Du 13.

Le citoyen Armand, doyen des huissiers de la Convention, a donné, pour les frais de la guerre, pendant les quinze derniers jours de fructidor et les quinze premiers de vendémiaire, en vertu de sa soumission, tant que durera la guerre et que sa place lui sera conservée, 25 L en assignats.

Le citoyen d'Alencour, agent particulier de la commission de commerce, a envoyé de Coulanges-sur-Yonne [Yonne] deux assignats de chacun 10 L.

La société populaire de Tarascon-sur-Rhône, département des Bouches-du-Rhône, a fait déposer par le citoyen Le Blanc, député, la somme de 3 200 L en assignats pour la construction des vaisseaux de la République.

Les citoyens composant la section de la Réunion [Paris] ont déposé, pour les frais de la construction du vaisseau La Commune de Paris, la somme de 9 157 L en assignats.

Les réfugiés corses ont déposé dix-sept décorations militaires, et une médaille d'or, pesant une once 7 gros 9 grains.

Le citoyen Blavier, secrétaire-commis au comité de Marine, a déposé les effets suivants, provenans de la Vendée, et qui ont été envoyés par le citoyen Prieur (de la Marne) :

Une décoration militaire;

Un ciboire et son couvercle;

Une patène;

Un soleil;

Un pied de calice : le tout en argent.

Le citoyen Espert, député, a déposé, au nom de la municipalité de Mirepoix [?], quatre décorations militaires.

Du 14.

Le citoyen Foussedoire, représentant du peuple à Strasbourg, a envoyé, de la part de la société populaire de la petite commune de Rothau, au bas de la Roche, district de Benfeld [Bas-Rhin], 336 L 5 s en un bon de la poste.

La société populaire d'Ancenis [Loire-Inférieure] a envoyé, par le citoyen Ruelle, représentant du peuple, la somme de

2 016 L 10 s en assignats, pour contribuer à la construction d'un vaisseau.

Le citoyen Schubert, capitaine, quartier-maître de la 42^e demi-brigade, à Lambrecht, a envoyé, pour le soulagement des victimes du 14 fructidor, la somme de 615 L 10 s en assignats.

Les citoyens du district de Mauriac, département du Cantal, ont envoyé six onces trois gros de galon doré.

En numéraire, 52 L 8 s ;

En assignats, 1 108 L 15 s ;

Le tout forme un total de 1 124 L 3 s.

L'administration du district de Paul-du-Var [ci-devant Saint-Paul de Vence], département du Var, a envoyé plusieurs brevets et quatre décorations militaires.

Du 15.

Les citoyens composant la section du Mont-Blanc [Paris] ont déposé, pour la construction du vaisseau de la Commune de Paris, la somme de 11 136 L 7 s 6 d, dont 107 L en numéraire.

Les membres composant la ci-devant Société Philanthropique, établie à Paris, ont déposé la somme de 1 320 L 15 s en assignats, et une pièce de 2 s.

Du 16.

Le citoyen Espert, représentant, a déposé trente décorations militaires, qui ont été trouvées dans les papiers de Le Bon, député, par la commission chargée de l'examen de ses papiers.

Du 17.

Les citoyens ouvriers de l'atelier des réparations d'armes à feu, établi à Lille [Nord], ont envoyé, pour les frais de la guerre, la somme de 2 216 L en assignats.

Du 18.

Rien.

Du 19.

Louis Saint-Prix Enfantin, habitant de Romans, département de la Drôme, a fait déposer 62 L 10 s en assignats, pour le quart du trimestre échu le premier de ce mois, de la pension de 1 000 L qui lui est due en qualité d'ancien chanoine.

Une société dramatique de la commune de Dijon [Côte-d'Or] a envoyé, pour contribuer à la construction du vaisseau Le Vengeur, la somme de 1 182 L en assignats.

La commune de Limoges [Haute-Vienne] a envoyé, pour secourir les victimes de la journée du 14 fructidor, la somme de 1 132 L 15 s en assignats.

Un paquet remis par la commission des dépêches, et sur lequel étoit écrit : Nous étions restés entre les mains d'un homme qui nous rend à la patrie, contenoit 1 800 L en assignats.

Du 20.

La société populaire de Cuisery, district de Louhans, département de Saône-et-Loire, a envoyé, pour les frais de la guerre, la somme de 1 218 L 5 s en assignats.

La société populaire de Vercel, district d'Ornans, département du Doubs, a envoyé, pour les frais de la guerre, la somme de 250 L en assignats, et 79 L 10 s en numéraire : en tout, 329 L 10 s. (59)

Signé, CAMBACÉRÈS, président ;
BOISSY [d'ANGLAS],
PELET, A.P. LOZEAU,
LAPORTE, ESCHASSERIAUX,
jeune, Pierre GUYOMAR,
secrétaires (60).

(59) P.-V., XLVII, 114-119. *Bull.*, 21 vend. (suppl.).

(60) P.-V., XLVII, 119.